
Action de la Compagnie du Pont de Clairac (1883)

Numéro d'inventaire : 2009.00100.5

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Centre régional de documentation pédagogique de Bordeaux

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1978

Collection : Documents d'Aquitaine ; n° 26

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuille.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17 cm (dimensions de la feuille)

Mots-clés : Droit et sciences économiques

Lieu(x) de création : Bordeaux

Utilisation / destination : enseignement

Élément parent : 2009.00100

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : non paginé

Commentaire pagination : 1 p.

ill.

Lieux : Clairac

(Archives départementales de la Gironde - Lithographie 28,5 x 22,5 cm 375/20)

Adjudication
du 30 Juin 1831

N^o 197.

PONT DE CLATRAU.



LOT ET GARONNE.

Ordonnance
du 29 Novembre 1831.

COMPAGNIE du PONT de CLATRAU

Société Anonyme pour la construction d'un Pont sur le Lot, à Clatrac,
sur bail emphytéotique de 99 ans,
constituée
en vertu d'une ordonnance du Roi, du 11 Juin 1831.

ACTION DE MILLE FRANCS

AU PORTEUR.

capital social fr. 275000.

Article 10 des Statuts de la Société

À partir de la 10^e année, il sera procédé, par la voie du sort, à l'amortissement successif de deux cent cinquante actions avec prime de remboursement.

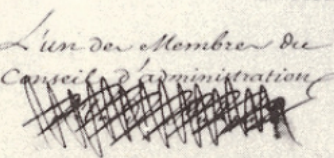
L'amortissement et les primes auront lieu aux périodes et dans les proportions du tableau suivant :

Séries.	Périodes.	Nombre d'actions remboursées chaque année.	Total des actions remboursées.	Prime de la prime pour chaque action.	Séries.	Périodes.	Nombre d'actions remboursées chaque année.	Total des actions remboursées.	Prime de la prime pour chaque action.
1 ^{re}	de la 10 ^e année à la 29 ^e	une	20	300 ⁰⁰	4 ^e	Report		105	
2 ^e	de la 30 ^e " à la 49 ^e	deux	40	250 ⁰⁰	5 ^e	de la 60 ^e année à la 79 ^e	quatre	80	150 ⁰⁰
3 ^e	de la 50 ^e " à la 69 ^e	trois	60	200 ⁰⁰	6 ^e	de la 80 ^e " à la 99 ^e	cinq	50	100 ⁰⁰
	à Reporter		105			Total égal au nombre d'actions		275	50 ⁰⁰

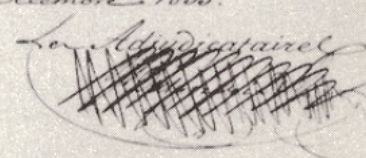
Le porteur, propriétaire de cette action, aura droit, en cette qualité, aux intérêts et aux dividendes payables par semestre, et au remboursement du capital de la manière déterminée par le contrat de société. Ils lui seront payés au siège de la dite société, à Bordeaux, chez M. H. Balguerie & Comp^{te}, ou à Clatrac, chez M. Blaquiere trésorier.

Bordeaux, le Trente un Décembre 1833.

L'un des membres du
Conseil d'administration.



Le Administrateur.



Nota. Les actions constituant l'établissement de l'entreprise, sont déposées à Clatrac, chez M. H. Balguerie & Comp^{te}, à Bordeaux.